

lequel il s'efforçait de trouver des motifs à ce projet. Je le vois encore disant qu'avant longtemps il nous faudrait quatre, et même cinq réseaux transcontinentaux.

L'honorable M. LEMIEUX: Mon honorable collègue me confond avec l'honorable M. Blair, je le crains.

L'honorable M. GORDON: Non, je me rappelle fort bien l'incident. C'était alors le temps de pratiquer l'économie. Nous savons maintenant qu'on n'aurait pas dû établir le National-Transcontinental, si ce n'est dans vingt-cinq ans de la date actuelle et peut-être même pas alors. Une bonne partie des lourdes dettes dont a parlé mon honorable collègue remontent à l'exécution prématurée de ce projet. Les travaux d'impression dont il est maintenant question coûteraient environ \$300 ou \$400. Nous ne devrions donc pas refuser de les faire exécuter, considérant la besogne excellente accomplie par le comité présidé par mon honorable ami de Sydney (l'honorable M. McLennan). Si les données valaient la peine de les recueillir, elles méritent d'être imprimées. Je pense donc qu'on devrait adopter la motion.

L'honorable M. ROBINSON: Puis-je poser une question à l'honorable sénateur de Sydney (l'honorable M. McLennan)? A-t-on déjà imprimé une partie du compte rendu des témoignages?

L'honorable M. McLENNAN: Non.

L'honorable M. ROBINSON: On imprimait au jour le jour le compte rendu des délibérations de la commission d'enquête sur l'affaire de Beauharnois, laissant ensuite la matière debout.

L'honorable M. McLENNAN: Je tiens à dire à la Chambre, dont nous dépendons, mes collègues du comité et moi, que nous avons pris bien soin que le rapport et le compte rendu des témoignages se complètent pour former un tableau complet. Je veux aussi mettre parfaitement en lumière que tous les témoignages recueillis venaient d'experts des plus autorisés sur les sujets qu'ils traitaient. On perdrait beaucoup en ne les imprimant pas. Je recevais ce matin une lettre du secrétaire d'une association importante me demandant des exemplaires du rapport, qu'il avait l'amabilité de dire fort précieux. Mais le rapport, déjà imprimé, n'aura pas la force qu'il aurait si on publiait le compte rendu des témoignages. J'ajoute que les témoins ont révisé et résumé ces témoignages.

L'honorable M. TANNER: Honorables sénateurs, je ne partage pas l'avis de mon honorable ami de Regina (l'honorable M. Laird). On ne m'a pas convaincu de l'erreur de l'im-

L'hon. M. GORDON.

pression du compte rendu de la commission d'enquête sur l'affaire de Beauharnois. Dans le cas actuel, la Chambre a déjà décidé, sauf erreur, de faire imprimer le rapport en anglais et en français.

L'honorable M. McLENNAN: Oui. Mais j'ai négligé d'ajouter le mot "témoignages" à la première motion.

L'honorable M. TANNER: Il est maintenant proposé de faire imprimer le compte rendu des témoignages?

L'honorable M. McLENNAN: Oui.

L'honorable M. TANNER: Il n'est pas très long, je suppose?

L'honorable M. McLENNAN: Non.

L'honorable M. TANNER: L'honorable sénateur de Sydney (l'honorable M. McLennan) nous a dit que le rapport et les témoignages se complètent. Le comité a étudié des sujets auxquels nous nous intéressons tous. Pour ma part, je m'en tiens au principe que je défendais l'autre jour et je vais me prononcer pour la motion.

Le très honorable M. MEIGHEN: De peur que mes honorables collègues ne se prononcent en se fondant sur des renseignements incomplets, je tiens à leur communiquer l'opinion que m'ont exprimée les fonctionnaires à l'effet que l'impression de la version anglaise coûterait \$300, la traduction et l'impression de la version française, \$700. Le total ne serait pas considérable, mais, à mon grand regret, je dois exprimer l'avis que l'impression du rapport même devrait répondre aux besoins. Le président du comité s'intéresse fort, comme nous, au sujet étudié, mais j'ose dire que le public ne s'y intéresse pas autant qu'il devrait. La multitude des rapports a amené la satiété, et bien des publications officielles ne reçoivent pas un regard. Mais je ne demande à personne de partager mon avis. A cause de la forte opposition que soulève le projet d'imprimer le compte rendu des témoignages, la Chambre ferait bien de se borner à ordonner la publication du seul rapport.

L'honorable M. McLENNAN: Je signale à la Chambre que le coût de la traduction comprend surtout le traitement des traducteurs français qui, que je sache, sont rémunérés à l'année.

Le très honorable M. MEIGHEN: S'il en était ainsi, il n'y aurait presque pas de frais, mais les fonctionnaires me disent que la traduction coûterait \$700.

(Le Sénat rejette la motion de l'honorable M. McLennan.)